



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression du Soir 3

Question écrite n° 21680

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre de la culture sur la suppression de la rediffusion du journal télévisé Soir 3. Soir 3 est diffusé sur la chaîne Franceinfo à 22h30, puis il est rediffusé sur France 3 entre 23h00 et 00h00. Journal historique, présent depuis plus de 40 ans à la télévision sur France 3, il est suivi par 550 000 téléspectateurs chaque soir. Ce quotidien télévisé assure un partage de l'information aussi bien régionale, nationale qu'internationale. La suppression de la rediffusion d'un tel journal serait dommageable. La chaîne de télévision Franceinfo, présente sur le canal 27 ne peut être suivie que par les personnes ayant la TNT. Ainsi, ce retrait de rediffusion va accentuer les inégalités vis-à-vis de l'information des citoyens. Il demande au Gouvernement de veiller au maintien de la rediffusion du journal télévisé Soir 3 sur la chaîne France 3.

Texte de la réponse

Dans un environnement audiovisuel bouleversé par la démultiplication de l'offre, le développement des usages non linéaires et une intensification de la concurrence d'acteurs internationaux, le groupe France Télévisions a engagé, en accord avec le Gouvernement, un vaste plan de transformation. L'objectif est de remettre le citoyen au cœur du projet de la télévision publique, de renforcer la valeur ajoutée de ses contenus et son utilité sociale et de s'adapter à la révolution numérique pour s'adresser à tous les publics. Plusieurs priorités ont été définies pour concrétiser ce projet de transformation, en particulier l'information, la culture, la cohésion sociale, l'éducation et la jeunesse, l'offre de proximité et l'action audiovisuelle extérieure. Sur ce dernier axe, et face aux risques de manipulation, l'information de service public doit plus que jamais constituer une référence en matière d'indépendance, de fiabilité, de pédagogie et de mise en perspective des événements. C'est pourquoi, forte de sa rédaction nationale désormais unifiée, de son maillage territorial unique et de son offre de magazines, France Télévisions s'attache, sur ses antennes linéaires, à consolider ses rendez-vous d'information nationale sur France 2 et France 3 de mi-journée et de début de soirée, à renforcer son offre d'information de proximité et à enrichir la programmation de franceinfo, la chaîne d'information en continu du service public. Au-delà de ces grands objectifs, le ministre de la culture rappelle l'indépendance éditoriale de l'audiovisuel public. Dans cette perspective, la direction de France Télévisions a présenté à ses instances représentatives du personnel la création d'une tranche d'information renforcée sur franceinfo entre 21h et minuit. Ce nouveau rendez-vous, programmé à un horaire accessible et fixe, est notamment composé d'un journal de 30 minutes diffusé chaque soir à 23h, se substituant ainsi à l'ancienne édition du Soir 3. Diffusé en moyenne à 23h26 en semaine, à plus de minuit le week-end, le Soir 3 souffrait depuis plusieurs années de son horaire tardif et erratique, ainsi que de la concurrence des chaînes d'information en continu. Ce rendez-vous n'attirait plus qu'environ 550 000 téléspectateurs en moyenne, pour une part d'audience de 5,6 %, loin de la part d'audience moyenne de France 3 qui s'élève à 9,4 %. Le lancement le 26 août dernier de cette nouvelle tranche d'information sur franceinfo, qui bénéficie d'une distribution TNT, satellite et sur les services de télévision des fournisseurs d'accès Internet strictement identique à France 3, répond ainsi au double souci d'une meilleure exposition et visibilité de l'édition d'information du soir de France Télévisions. En outre, cette nouvelle édition, élaborée par les équipes du Soir 3 et par la rédaction de franceinfo, a vocation à faire une large place à l'international et à

l'actualité européenne, comme l'ancien Soir 3. Cette évolution vise à bien offrir à tous les téléspectateurs une émission d'information approfondie du soir à un horaire fixe sur les antennes du service public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21680

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6801

Réponse publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2979